

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-096

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2017
DECISION MODIFICATIVE N° 1

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal, en cette fin d'exercice, de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative N°1 du Budget Principal qui vous est présentée a pour objet :

- De transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 014 pour le paiement au Conseil Départemental du produit de la taxe de séjour lui revenant au titre de la part départementale de l'exercice 2016.

- De transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 204 en vue du versement d'un fonds de concours au SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Cette Décision Modificative, développée dans l'annexe ci-jointe, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	60632	Fournitures de petits équipements	- 11 000,00	
014	7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	11 000,00	

Total :			0,00	0,00
----------------	--	--	-------------	-------------

Section d'investissement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
204	2041582	Subventions d'équipements versées	235 000,00	
21	2152	Installations de voirie	- 235 000,00	

Total :			0,00	0,00
----------------	--	--	-------------	-------------

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'exposé qui précède,
- D'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2017 jointe à la présente

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

